



Saint Pryvé Saint Mesmin,
Le jeudi 30 juillet 2020

Création du risque autonomie et création d'une VRAI branche de protection sociale

L'Assemblée Nationale vient, il y a quelques jours d'adopter le Projet de Loi « Dette Sociale et Autonomie ».

Par ce projet, le Gouvernement lance le grand chantier tant attendu de la création d'une cinquième branche de Sécurité Sociale, dite « Branche Autonomie » adossée à la CNSA¹.

L'APIRJSO LA COURONNERIE salue cet engagement vers un financement de l'autonomie plus universel et plus solidaire à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Néanmoins, à l'instar de la FISAF², l'APIRJSO LA COURONNERIE attire l'intention des parlementaires sur les points suivants :

- La mise en place d'une gouvernance unique associant les acteurs de la société civile et au premier plan des organisations représentant les personnes concernées, sur le modèle de celui mis en place pour la CNSA.
- Veiller à ce que le secteur du handicap soit réellement pris en compte dans la gouvernance et le périmètre de cette nouvelle branche.
- Mettre en place un pilotage cohérent et ordonné des politiques publiques garantissant l'universalité des droits, l'égalité de traitement et le financement par la solidarité nationale associant tous les acteurs entrant dans le champ du financement de la dépendance aujourd'hui, et notamment les Conseils Départementaux.

Nous saluons le choix de la CNSA pour venir en appui de cette nouvelle branche. Son expertise et son expérience que se soit au point de vue d'une gouvernance large, que sur les thématiques de la dépendance et du handicap seront une réelle plus-value dans le chantier qui commence.

La recette de réussite de cette branche « Autonomie » sera dans la conciliation entre participation de tous les acteurs, un financement assis sur la Solidarité Nationale, la mise à plat des politiques publiques en matière de dépendance/handicap et le développement d'une réelle démocratie sociale.

Sortir de mécanismes de type « Aide Sociale » pour aboutir à un droit universel permettra de renforcer l'autonomie des personnes et d'affirmer leur citoyenneté.

¹ Caisse Nationale Solidarité Autonomie

² Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et DYS en France

Contact Presse : Kristof COLLIOT – 06 24 21 77 73
responsable.communication@apirjso.fr

3, rue des Moines - 45 750 Saint-Pryvé-Saint-Mesmin · 02 38 56 53 43 ·
Notre association reconnue d'utilité publique est autorisée à recevoir dons et legs.
Structure adhérente à la FISAF.